

CNL(18)50

Projet de plan de gestion du saumon atlantique

NASCO Implementation Plan for the period 2019 – 2024

Plan de mise en œuvre de NASCO pour la période 2019-2024

The main purpose of this Implementation Plan is to demonstrate what actions are being taken by the Parties / jurisdictions to implement NASCO’s Resolutions, Agreements and Guidelines.

Le présent plan de mise en œuvre a pour objectif principal de démontrer les mesures prises par les Parties / juridictions pour mettre en œuvre les résolutions, accords et directives de l’OCSAN.

*In completing this Implementation Plan please refer to the **Guidelines for the Preparation and Evaluation of NASCO Implementation Plans and for Reporting on Progress**, CNL(18)49.*

Questions in the Implementation Plan are drawn from the following documents:

- *NASCO Guidelines for Management of Salmon Fisheries, CNL(09)43 (referred to as the ‘Fisheries Guidelines’);*
- *Report of the Working Group on Stock Classification, CNL(16)11;*
- *Minimum Standard for Catch Statistics, CNL(93)51 (referred to as the ‘Minimum Standard’);*
- *Revised matrix for the application of the six tenets for effective management of an Atlantic salmon fishery, WGCST(16)16¹;*
- *NASCO Plan of Action for the Application of the Precautionary Approach to the Protection and Restoration of Atlantic Salmon Habitat, CNL(01)51;*
- *NASCO Guidelines for Protection, Restoration and Enhancement of Atlantic Salmon Habitat, CNL(10)51 (referred to as the ‘Habitat Guidelines’);*
- *Williamsburg Resolution, CNL(06)48;*
- *Guidance on Best Management Practices to address impacts of sea lice and escaped farmed salmon on wild salmon stocks (SLG(09)5) (referred to as the ‘BMP Guidance’);*
- *Guidelines for Incorporating Social and Economic Factors in Decisions under the Precautionary Approach (CNL(04)57); and*
- *Road Map’ to enhance information exchange and co-operation on monitoring, research and measures to prevent the spread of G. salaris and eradicate it if introduced’, NEA(18)08.*

Party:	EU
Jurisdiction / Region:	France

¹ This document can be obtained from the NASCO Secretariat; email hq@nasco.int

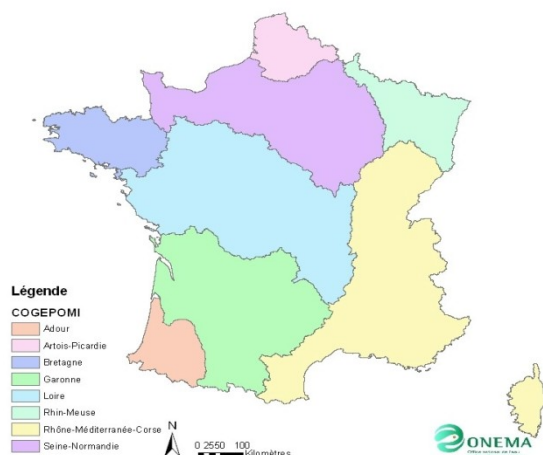
1. Introduction

1.1 What are the objectives for the management of wild salmon? (Max 200 words)
Quels sont les objectifs de la gestion du saumon sauvage?

Give the core national objectives guiding the legislation for your jurisdiction

Objectif : Maintenir les populations et les renforcer en relation avec le potentiel en habitats des différents bassins et rivières

La gestion des poissons migrateurs s'effectue actuellement à des échelles régionales dans le cadre des *Comités de gestion des poissons migrateurs* (COGEPOMI). Le découpage des COGEPOMI correspond globalement à celui des grands bassins hydrographiques comme l'illustre la carte suivante:



Les COGEPOMI mettent en place des *Plans de gestion des poissons migrateurs* (PlaGePoMi), qui fixent pour 6 ans les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces, les plans de soutien d'effectifs ainsi que les conditions d'exercice de la pêche dans leurs bassins respectifs.

Les principaux bassins actuellement colonisés par le saumon atlantique en France sont :

- le Rhin,
- la Canche et l'Authie (Hauts de France),
- la Seine,
- la Bresle, l'Arques, l'Orne, la Touques, la Vire, la Sienne, la Thar, la Sée et la Sélune (Normandie),
- en Bretagne (27 bassins),
- la Loire (sous-bassin Loire-Allier, sous-bassin Creuse-Gartempe),
- La Dordogne,
- la Garonne,
- l'Adour (sous-bassin de la Nive, du Gave d'Oloron et du Gave de Pau),
- la Nivelle,
- la Bidassoa.

1.2 What reference points (e.g. conservation limits, management targets or other measures of abundance) are used to assess the status of stocks? (Max 200 words)

(Reference: Sections 2.4 and 2.5 of the Fisheries Guidelines)

Quels points de référence (par exemple, limites de conservation, objectifs de gestion ou autres mesures d'abondance) sont utilisés pour évaluer l'état des stocks?

Il n'y a pas de point de référence sur les bassins où les populations sont en cours de restauration. A l'exception de la Seine, ces bassins font l'objet de mesures de repeuplement.

Sur les autres bassins :

- Bassin de l'Adour (sous-bassins Nive et Gave d'Oloron), de la Nivelle et de la Bidassoa, de la Canche et de l'Authie : pas de cible de gestion
- Bassins de Bretagne et de Normandie : limites de conservation

L'évaluation des stocks est conduite sur tous les bassins français au travers :

- des suivis des captures par la pêche professionnelle en mer, en estuaire et en fleuve (seul le bassin de l'Adour abrite une pêcherie estuarienne et fluviale). Ces suivis sont assurés par France Agrimer pour les captures en mer et en estuaire, et par l'AFB pour les captures en fleuve via l'outil *Suivi National de la Pêche aux Engins* (SNPE),
- des suivis de déclarations de captures à la ligne par rivière sur les bassins versant où la pêche est autorisée via le *centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrateurs* (CNICS),
- des comptages d'adultes en migration au niveau de stations de contrôle (piégeage et vidéo),
- des suivis de la reproduction naturelle,
- des estimations de la production en juvéniles à l'aide de pêches électriques.

Sur bassin de la Loire, il existe un conseil scientifique spécifique aux poissons migrateurs du bassin.

1.3 What is the current status of stocks under the new classification system outlined in CNL(16)11?

Quel est l'état actuel des stocks dans le nouveau système de classification décrit dans CNL (16) 11?

Stock Classification Score	Salmon Classification Category	No. rivers (cf. tableau Excel en annexe)
0	Not at Risk	0
1	Low Risk	3
2	Moderate Risk	13
3	High Risk	23
N/A	Artificially Sustained	6
N/A	Lost	8
N/A	Unknown	10

Additional comments:

La France considère comme « rivière » un bassin hydrographique, sauf dans le cas des très grands fleuves où les principaux sous-bassins sont distingués. Les cours d'eau, même de dimensions limitées, sont distingués dès lors qu'ils présentent un estuaire commun.

1.4 How is stock diversity (e.g. genetics, age composition, run-timing, etc.) taken into account in the management of salmon stocks? (Max 200 words)

Comment la diversité des stocks (génétique, composition par âge, calendrier de parcours, etc.) est-elle prise en compte dans la gestion des stocks de saumon?

La structuration génétique des populations est actuellement abordée à l'échelle des grands sous-bassins et correspond globalement à la structure administrative des COGEPOMI.

Sur les rivières (Bretagne, Normandie et Artois-Picardie) soumises à des TAC (Totaux Autorisés de Captures), on précise le nombre de castillons et de saumons de printemps qui peuvent être prélevés annuellement. Lorsque le TAC est atteint, la pêche est fermée.

Sur les bassins qui ne disposent pas d'une cible de gestion, les prises de décision s'appuient de façon pragmatique sur l'état du stock reproducteur et son évolution ainsi que sur les abondances en juvéniles.

1.5 To provide a baseline for future comparison, what is the current and potential quantity of salmon habitat? (Max 200 words)

(Reference: Section 3.1 of the Habitat Guidelines)

Afin de fournir une base de comparaison future, quelle est la quantité actuelle et potentielle d'habitat du saumon?

Les surfaces sont données par grands bassins et correspondent à l'habitat potentiel accessible ou qu'il s'avère possible de reconquérir :

- Bassin du Rhin : 112 ha
- Bassins de la région Artois-Picardie : non connu
- Bassins de Normandie (sauf Seine – non connu) : > 100 ha
- Bassins de Bretagne : 342 ha
- Bassin de la Loire : > 358 ha (dont Allier : 228 ha ; Creuse-Gartempe : 99 ha)
- Bassin Garonne-Dordogne : 386 ha (dont Garonne : 184 ha et Dordogne 202 ha)
- Bassin de l'Adour : > 430 ha (dont Nive : 74 ha ; Gave d'Oloron : 230 ha ; Gave de Pau : 126 ha)
- Bassin de la Nivelle : 5,6 ha
- Bassin de la Bidassoa : les habitats fonctionnels se situent en Espagne

1.6 What is the current extent of freshwater salmonid aquaculture? Quelle est l'étendue actuelle de la salmoniculture en eau douce?

Number of marine farms	2 (Ferme de la baie des Veys et Saumon de France)
Marine production (tonnes)	400 tonnes
Number of freshwater facilities	8 piscicultures à des fins de soutien de populations (Cauterets, Bergerac, Castels, Pont-Crouzet, Chanteuges, Favot, Obenheim, Huningue)
Freshwater production (tonnes)	Voir ci-dessous

Append one or more maps showing the location of aquaculture facilities and aquaculture free zones in rivers and the sea.

Bassin	Site de production	Capacité de production annuelle (approximative)	Coordonnées	Gérant
Rhin	Obenheim + site annexe (67)	400 000 YOY (Young Of the Year)	48.355995, 7.688366	FDPPMA 67
	Huningue + site annexe (68)	300 000 YOY	47.622456, 7.535134	Association Petite Camargue Alsacienne
Loire	Chanteuges (43)	250 000 eggs, 800 000 YOY, 12 000 smolts	45.079206, 3.531842	Conservatoire National du Saumon Atlantique
Bretagne	Pisciculture du Favot (29)	10 000 smolts	48.319986, - 4.00685	AAPPMA Elorn
Garonne-Dordogne	Castel (24)	400 000 to 500 000 YOY 50 000 smolts and parrs	44.883573, 1.067151	Migado
	Bergerac (24)	450 000 to 700 000 eggs	44.847197, 0.45522	Migado
	Pont-Crouzet (81)	300 000 to 400 000 YOY 5 000 to 10 000 smolts and parrs	43.450925 2.047663	Migado
Adour	Cauterets (65)	300 000 to 700 000 eggs	42.874954 -0.108991	FDPPMA 65

Les deux salmonicultures marines sont situées dans la Manche (49.67293, - 1.628832 / 49.358527, -1.117078).

La carte ci-dessous illustre les localisation des salmonicultures en France.



<p>1.7 Please describe the process used to consult NGOs and other stakeholders and industries in the development of this Implementation Plan. (Max 200 words) <i>Veillez décrire le processus utilisé pour consulter les ONG et autres parties prenantes et industries lors de l'élaboration de ce plan de mise en œuvre.</i></p>
<p>Les administrations centrales du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation soumettent le projet de plan national à une consultation du public pendant 21 jours.</p> <p>Les actions de gestion sont identifiées régionalement dans les Plagepomi. Les discussions ont lieu dans les COGEPOMI au sein de groupes de travail ad-hoc et en séances plénières (généralement 1 à 2 par an). Les différentes catégories d'usagers (association de protection de la nature, associations migrants, établissements public territoriaux de bassin, pêcheurs professionnels et amateurs, hydroélectriciens, élus locaux...) sont associés. La composition des COGEPOMI est fixée par arrêté ministériel.</p>
<p>2. Management of Salmon Fisheries: Gestion de la pêche au saumon: <i>In this section please review the management approach to each of the fisheries in your jurisdiction (i.e. commercial, recreational and other fisheries) in line with the relevant NASCO Resolutions, Agreements and Guidelines. For Parties / jurisdictions that prosecute mixed-stock fisheries, there should at least one action related to their management.</i></p>
<p>2.1 What are the objectives for the management of the fisheries for wild salmon? (Max. 200 words) <i>Quels sont les objectifs de la gestion de la pêche au saumon sauvage?</i></p>
<p>Objectif : Assurer une pêcherie durable permettant de maintenir les populations et les renforcer en relation avec le potentiel en habitats des différents bassins.</p> <p>Une réflexion est engagée pour mieux connaître les captures de saumon en mer <i>via</i> une évaluation des captures des espèces à fort enjeu commercial.</p>
<p>2.2 What is the decision-making process for the management of salmon fisheries, including predetermined decisions taken under different stock conditions (e.g. the stock levels at which regulations are triggered)? (Max. 200 words) <i>(This can be answered by providing a flow diagram if this is available.)</i> <i>(Reference: Sections 2.1 and 2.7 of the Fisheries Guidelines)</i> <i>Quel est le processus de prise de décision pour la gestion de la pêche au saumon, y compris les décisions prédéterminées prises dans différentes conditions de stock (par exemple, les niveaux de stocks auxquels des réglementations sont déclenchées)?</i></p>
<p>Au niveau national, les conditions d'exercice de la pêche (professionnelle et récréative) sont réglementées par le code rural et de la pêche maritime (zone maritime) et par le code de l'environnement (zone fluviale).</p> <p>Au niveau local, l'état, <i>via</i> les Préfets de bassin, décide des mesures après consultation des COGEPOMI. Les plans de gestion sont adoptés pour 6 ans avec possibilité d'adaptations annuelles en fonction de l'état des stocks et de leur tendance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pêche professionnelle</u>

Pour être autorisé à pêcher le saumon en milieu marin, les pêcheurs doivent être titulaires d'une licence *Commission Milieux Estuariens et Amphihalins* (CMEA) et d'un droit de pêche spécifique «salmonidés migrateurs».

En mer et en estuaire, le droit de pêche est délivré par le *Comité National de la Pêche Maritime et des Élevages Marins* (CNPMM). Afin de limiter l'effort de pêche, le nombre de licences est contingenté : 38 licences ont été délivrées en 2017/2018 avec un timbre salmonidés migrateurs, dont 17 sur l'Adour, 7 en Normandie et 14 en Bretagne (dont 11 sur la Vilaine).

En milieu fluvial (Adour uniquement), les droits de pêches sont attribués par l'État (*Direction Départementale des Territoires et de la Mer* - DDTM) après avis de la comité de bassin dans le cadre d'un quota de licences.

Seul le bassin de l'Adour fait l'objet d'une exploitation ciblée de l'espèce par une pêche professionnelle dans l'estuaire et en zone fluviale.

- Pêche à la ligne en milieu fluvial

Les pêcheurs de loisir pêchant dans les eaux libres doivent être membres d'une *association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique* (AAPPMA), elles-même membres de fédérations départementales (FDAAPPMA), regroupées au niveau national dans la *Fédération Nationale de la Pêche en France* (FNPF).

Les pêcheurs de loisir doivent acquitter une *cotisation pêche et milieu aquatique* (CPMA). Lorsqu'ils ciblent le saumon, ils s'acquittent d'une CPMA supplémentaire spécifique migrateurs.

La pression de pêche est contrôlée par divers mécanismes réglementaires concernant en particulier les dates de pêche, les secteurs autorisés, les techniques de capture, le nombre maximum de poissons par pêcheurs etc. Sur les rivières de Bretagne et de Normandie, des TAC sont appliqués.

Depuis 1987, les déclarations de captures sont obligatoires. Elles sont envoyées par courrier *au* CNICS. Les date et secteur de capture sont précisés, de même que la technique de pêche, les caractéristiques des poissons (taille et/ou poids, prise d'écaillés). Tous les poissons conservés sont à marquer à l'aide d'une bague numérotée dès leur sortie de l'eau. Le CNICS compile et analyse les données de captures, détermine l'âge de rivière et de mer des poissons et met à disposition des gestionnaires les résultats obtenus.

Il n'existe pas d'obligation déclarative pour la pêche récréative en mer sauf en Baie du Mont St Michel.

2.3 (a) Are any fisheries permitted to operate on salmon stocks that are below their reference point (e.g. Conservation Limits)? If so, (b) how many such fisheries are there and (c) what approach is taken to managing them that still promotes stock rebuilding? (Max 200 words)

(Reference: Section 2.7 of the Fisheries Guidelines)

(a) Des pêcheries sont-elles autorisées à opérer sur des stocks de saumon inférieurs à leur point de référence (par exemple, limites de conservation)? Dans l'affirmative, combien y a-t-il de pêcheries de ce type et c) quelle approche est adoptée pour les gérer, tout en favorisant la reconstitution des stocks?

Nous faisons référence ici à la définition des pêcheries sur stock mixte à consulter en point 2.8 dans le NASCO Guidelines for Management of Salmon Fisheries, CNL(09)43 (referred to as the 'Fisheries Guidelines').

Adour : exploitation par les pêcheurs professionnels d'une partie (non connue) des saumons provenant des différents gaves pyrénéens dont le gave de Pau qui est en cours de restauration.

Bretagne et Normandie : possiblement pour la pêche en mer mais pas de connaissance de l'origine natale des poissons

(b) cf 2.2
(c) Pas de prise en compte spécifique pour le moment (prise en compte dans le 2.9)
<p>2.4 (a) Are there any mixed-stock salmon fisheries? If so (b) how are these defined, (c) what was the mean catch in these fisheries in the last five years and (d) how are they managed to ensure that all the contributing stocks are meeting their conservation objectives? (Max. 300 words in total) <i>(Reference: Section 2.8 of the Fisheries Guidelines)</i> <i>a) Existe-t-il des pêcheries de saumon mélangées? Si oui b) comment sont-ils définis, c) quelle a été la moyenne des captures de ces pêcheries au cours des cinq dernières années et d) comment sont-elles gérées de manière à ce que tous les stocks concernés atteignent leurs objectifs de conservation?</i></p>
<p>(a) Toutes les pêcheries en mer autorisées sont susceptibles de capturer des saumons provenant de stocks mixtes (cf. 2.2) Adour (professionnels) : pêche sur un stock mixte en estuaire et en fleuve</p>
(b) cf. 2.2
<p>(c) Toutes pêcheries en mer : non connu Adour (estuaire et rivière) : entre 1000 et 1400 saumon /an provenant des trois sous-bassins Nive, Gave d'Oloron et Gave de Pau</p>
(d) Pas de prise en compte spécifique (prise en compte dans le 2.9)
<p>2.5 How are socio-economic factors taken into account in making decisions on management of salmon fisheries? (Max. 200 words) <i>(Reference: Section 2.9 of the Fisheries Guidelines)</i> <i>Comment les facteurs socio-économiques sont-ils pris en compte dans les décisions en matière de gestion de la pêche au saumon?</i></p>
<p>Certains acteurs socio-économiques sont présents dans les COGEPOMI. Toutefois, c'est plutôt la situation des stocks qui conditionne les mesures de gestion.</p>
<p>2.6 What is the current level of unreported catch and what measures are being taken to reduce this? (Max. 200 words) <i>(Reference: Section 2.2 of the Fisheries Guidelines and the Minimum Standard)</i> <i>Quel est le niveau actuel des captures non déclarées et quelles mesures sont prises pour les réduire?</i></p>
<p>Le niveau de non-déclaration est mal connu à l'échelle française.</p> <p>Pour la pêche à ligne sur le bassin de l'Adour, le taux de déclaration peut être estimé à environ 90% via les suivis réalisés par l'AFB et la fédération départementale des Pyrénées Atlantiques (FDAAPMA 64).</p> <p>D'après le Centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrateurs (CNICS), la déclaration de captures sur le bassin Seine-Normandie serait de 50%.</p> <p>Concernant la pêche récréative en mer, les déclarations ne sont pas obligatoires. Une expérimentation est en cours pour améliorer la connaissance.</p> <p>Le contrôle des pêches et de la commercialisation (criées, poissonneries, restaurateurs,...) est assuré par les unités spécialisées migrateurs de l'AFB, les unités littorales des affaires maritimes, la gendarmerie maritime, et l'ONCFS.</p>

<p>2.7 Has an assessment under the Six Tenets for Effective Management of an Atlantic Salmon Fishery been conducted? If so, (a) has the assessment been made available to the Secretariat and (b) what actions are planned to improve the monitoring and control of the fishery? (c) If the six tenets have not been applied, what is the timescale for doing so? (Max. 200 words) <i>(Reference: Six Tenets for Effective Management of an Atlantic Salmon Fishery, WGCST(16)16)</i> <i>Une évaluation des Six principes pour une gestion efficace de la pêche au saumon atlantique a-t-elle été réalisée? Dans l'affirmative, (a) l'évaluation a-t-elle été mise à la disposition du Secrétariat et (b) quelles actions sont prévues pour améliorer le suivi et le contrôle de la pêcherie? (c) Si les six principes n'ont pas été appliqués, quel est le délai pour le faire?</i></p>	
(a) Oui (2017)	
(b) Voir ci-dessous 2.9	
(c)	
<p>2.8 Identify the threats to wild salmon and challenges for management associated with their exploitation in fisheries, including by catch of salmon in fisheries targeting other species. <i>Identifier les menaces pour le saumon sauvage et les problèmes de gestion associés à leur exploitation dans les pêcheries, y compris les prises de saumon dans les pêcheries ciblant d'autres espèces.</i></p>	
Threat / challenge F1	Manque de connaissance sur les captures en mer et en estuaire => Améliorer les connaissances sur les captures en mer et en estuaire
Threat / challenge F2	Pas d'évaluation des stocks par rapport à la limite de conservation => Définition des limites de conservation / objectifs de gestion et mise en place d'un outil d'évaluation
Threat / challenge F3	Limites administratives mal définies au niveau des eaux de transition en lien avec des problématiques de contrôle => clarification et redéfinition des différentes limites
Threat / challenge F4	Manque de connaissances sur l'origine des poissons capturés par les pêcheurs sur stocks mixte => Améliorer les connaissances sur l'origine des poissons

<p>2.9 What SMART actions are planned during the period covered by this Implementation Plan (2019 – 2024) to address each of the threats and challenges identified in section 2.8 to implement NASCO's Resolutions, Agreements and Guidelines and demonstrate progress towards achievement of its goals and objectives for the management of salmon fisheries? <i>Quelles actions SMART sont prévues pendant la période couverte par le présent plan de mise en œuvre (2019-2024) pour faire face à chacune des menaces et défis identifiés dans la section 2.8 afin de mettre en œuvre les résolutions, accords et lignes directrices de NASCO et de démontrer les progrès accomplis dans la réalisation de ses buts et objectifs gestion de la pêche au saumon?</i></p>		
Action F1:	Description of action:	a) Mise en place d'indicateur DCSMM visant à évaluer le nombre de captures de saumon déclarés par an dans les estuaires et en mer par les pêcheurs professionnels et récréatifs. b) Étude sur la pêcherie récréative en mer
	Planned timescale	

	(include milestones where appropriate):	Échéance DCSMM 2026
	Expected outcome:	Pas d'augmentation des prises par les pêcheurs professionnels et par les pêcheurs récréatifs
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	Programme de surveillance DCSMM
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="checkbox"/>
Action F2:	Description of action:	a) Définition des limites de conservation/ objectifs de gestion sur les principales rivières françaises b) Mise en place d'un projet RENOSAUM (rénovation de la stratégie de gestion du saumon) en Bretagne
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	a) Échéance 2024 b) Échéance fin 2021
	Expected outcome:	Nouvelle définition des limites de conservation/cibles de gestion, suivi et révision le cas échéant de la stratégie
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	a) Dans le cadre des Plagepomi b) Convention de coopération AFB / Université de Pau et des Pays de l'Adour
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="checkbox"/> (yes for b)
Action F3:	Description of action:	Cartographie des différentes limites et réglementation associée
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	Échéance 2024
	Expected outcome:	Décrets associés et cartographies mise à jour.
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	Code rural et de la pêche maritime Code de l'environnement
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="checkbox"/>
Action F4:	Description of action:	Détermination de la rivière d'origine des poissons capturés par les pêcheurs de stocks mixtes à l'échelle française (mer) et sur le bassin de l'Adour (estuaire et fleuve)
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	Échéance 2024
	Expected outcome:	Meilleure connaissance de l'exploitation des stocks

Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	Partenariat avec les différentes catégories de pêcheurs (travail en cours sur l'Adour)
Funding secured for both action and monitoring programme?	

3. Protection and Restoration of Salmon Habitat:

Protection et restauration de l'habitat du saumon:

In this section please review the management approach to the protection and restoration of habitat in your jurisdiction in line with the relevant NASCO Resolutions, Agreements and Guidelines.

3.1 How are risks to productive capacity identified and options for restoring degraded or lost salmon habitat prioritised, taking into account the principle of 'no net loss' and the need for inventories to provide baseline data? (Max. 200 words)

(Reference: Section 3 of the Habitat Guidelines)

Comment identifier les risques pour la capacité de production et les options de restauration des habitats du saumon dégradés ou perdus, en tenant compte du principe de «non-perte nette» et de la nécessité d'inventaires fournissant des données de base?

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et sa déclinaison par bassin versant dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et leur programme de mesures demande aux Etats membres de l'UE la non dégradation des masses d'eau et l'atteinte du bon état des eaux. La notion de bon état intègre en particulier la qualité des habitats piscicoles et la continuité écologique.

Les principales menaces identifiées sur le saumon sont :

- la réduction de l'accès aux meilleurs habitats de reproduction et de grossissement par les seuils et barrages,
- la dégradation des habitats de reproduction et de croissance des juvéniles : débits réservés insuffisants dans certains tronçons de cours d'eau, pénurie de granulométrie adaptée en raison du blocage au niveau des barrages, augmentation des particules fines en relation avec la gestion des barrages et la modification des pratiques culturales,
- la dégradation des conditions de migration sur la partie basse des grands systèmes (Loire, Garonne-Dordogne), en relation notamment avec la diminution des débits d'étiage des cours d'eau (prélèvements, changement climatique),
- la perte d'habitats (ennoisement par les seuils et barrages),
- les mortalités à la dévalaison au niveau des aménagements hydroélectriques.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006) a établi deux listes de cours d'eau : la liste 1 pour laquelle la construction de tout nouvel obstacle est interdite ; la liste 2, pour laquelle les obstacles doivent être mis en conformité (circulation piscicole et transport sédimentaire) dans des délais contraints.

3.2 How are socio-economic factors taken into account in making decisions on salmon habitat management? (Max. 200 words)

(Reference: Section 3.9 of the Habitat Guidelines)

Comment les facteurs socio-économiques sont-ils pris en compte dans la prise de décisions sur la gestion de l'habitat du saumon?

Les COGEPOMI (cf. 1.1) ne rassemblent qu'une partie des usagers. D'autres instances de planification comme les *Comités de Bassin* (SDAGE) ou les *Commissions locales de l'eau* (SAGE) sont amenées à analyser globalement toutes les contraintes et tous les usages.

Des difficultés socio-économiques sont rencontrées au travers de la politique du rétablissement de la continuité écologique sur les obstacles en cours d'eau. La mise en œuvre de l'obligation de continuité écologique nécessite la conciliation de plusieurs enjeux importants (hydroélectricité, patrimoine, sports en eaux vives) et suscite une forte opposition sur le terrain. Ces réactions ont conduit à produire un plan d'action pour une restauration apaisée de la continuité écologique des cours d'eau en juin 2018. De fortes contraintes existent également concernant la gestion quantitative des cours d'eau.

3.3 What management measures are planned to protect wild Atlantic salmon and its habitats from (a) climate change and (b) invasive aquatic species? (Max. 200 words each)
(Reference: Section 3.2 of the Habitat Guidelines)
Quelles mesures de gestion sont prévues pour protéger le saumon atlantique sauvage et ses habitats contre (a) les changements climatiques et (b) les espèces aquatiques envahissantes?

(a) Les différents COGEPOMI cherchent à mieux appréhender les effets du changement climatique sur les stocks en assurant un suivi des populations (remontées de géniteurs, production de juvéniles, taux de retour...). Des aides publiques (Europe, agences de l'eau, régions...), en augmentation, permettent de soutenir les études sur les poissons migrateurs et plus largement sur la biodiversité.

En l'état, la principale action concerne le rétablissement de la continuité écologique afin de limiter le stationnement des poissons sur les parties aval et moyenne des axes de migration. Des opérations concernant l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et leur renaturation sont en cours (et à venir) sur de nombreux territoires afin d'augmenter la résilience des milieux.

(b) L'impact des espèces invasives n'est pas à ce jour quantifié en France.

3.4 Identify the main threats to wild salmon and challenges for management in relation to estuarine and freshwater habitat.
Identifier les principales menaces pour le saumon sauvage et les défis pour la gestion en ce qui concerne les habitats estuariens et d'eau douce.

Threat / challenge H1	De nombreux obstacles fractionnant les cours d'eau provoquent des retards à la de migration et des mortalités à la montaison et à la dévalaison => Restaurer la circulation piscicole (montaison, dévalaison)
Threat / challenge H2	La dégradation et la perte des habitats fonctionnels encore préservés => Protection et identification de habitats (<i>via</i> une cartographie nationale des zones de fraie et de grossissement)
Threat / challenge H3	La dégradation des habitats « fragilisés » => Amélioration de la fonctionnalité des habitats (morphologie, débits réservés, éclusées...)
Threat / challenge H4	Mauvaise coordination des différentes politiques publique vis-à-vis des enjeux de conservation des habitats => mise en synergie des outils de planification

3.5 What SMART actions are planned during the period covered by this Implementation Plan (2019 – 2024) to address each of the threats and challenges identified in section 3.4 to implement NASCO’s Resolutions, Agreements and Guidelines and demonstrate progress towards achievement of its goals and objectives for the Protection, Restoration and Enhancement of Atlantic Salmon Habitat?

Quelles actions SMART sont prévues pendant la période couverte par le présent plan de mise en œuvre (2019-2024) pour faire face à chacune des menaces et défis identifiés dans la section 3.4 afin de mettre en œuvre les résolutions, accords et lignes directrices de NASCO et de démontrer les progrès accomplis dans la réalisation de ses buts et objectifs pour la Protection, restauration et mise en valeur de l'habitat du saumon atlantique?

Action H1:	Description of action:	Améliorer la circulation (montaison et dévalaison) en réduisant les impacts des obstacles situés sur les principaux cours d'eau colonisés par le saumon
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	Échéance 2024
	Expected outcome:	Nombre d'ouvrages effacés ou équipés Front de colonisation atteint par l'espèce, évolution du nombre de géniteurs et de juvéniles Nombre de kilomètres ouverts à la migration et/ou quantités d'habitats rendus accessibles Quantification de la diminution des mortalités à la dévalaison au niveau des centrales hydroélectriques
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	Travail à réaliser dans le cadre des COGEPOMI et au niveau national
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="text"/>
Action H2:	Description of action:	Identifier et protéger les habitats fonctionnels
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	Échéance 2024
	Expected outcome:	Cartographie nationale des habitats stratégiques pour l'espèce
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	Travail à réaliser dans le cadre des COGEPOMI et au niveau national
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="text"/>
Action H3:	Description of action:	Améliorer la fonctionnalité des habitats « fragilisés » : a) Améliorer les conditions sédimentaires sur certains territoires stratégiques pour l'espèce, en particulier à l'aval de certains grands barrages b) Améliorer la gestion des débits à l'aval de certains grands

		barrages pour les différentes phases du cycle biologique (migration, reproduction, grossissement) de l'espèce c) Assurer la délivrance de débits adaptés sur certains axes ou tronçons stratégiques (cours d'eau court-circuités en particulier) pour l'espèce
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	Échéance 2024
	Expected outcome:	a) Identifier les territoires à enjeu au niveau national et mettre en place des actions (gestion des barrages, apports mécaniques de sédiments) permettant d'améliorer la survie des œufs et des juvéniles b) Identifier les territoires à enjeu au niveau national, définir et mettre en place des modalités de gestion adaptées (débits minimum et maximum, gradients de variation des niveaux d'eau...) c) Identifier les territoires à enjeu au niveau national des axes ou tronçons (court-circuités), déterminer et mettre en place des débits adaptés à la vie, la reproduction et la circulation de l'espèce.
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	Suivis à poursuivre et renforcer afin de déterminer l'efficacité des opérations (colonisation, reproduction naturelle, production de juvéniles, exondations de frayères, mortalités de juvéniles...)
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="text"/>
Action H4:	Description of action:	Mise en synergie des outils de planifications en articulant les actions relatives au saumon avec les différents documents de planification et de gestion existants
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	Échéance 2024
	Expected outcome:	Rédaction d'un document national
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	Mise en place d'un groupe national ad-hoc et mobilisation des COGEPOMI
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="text"/>

Copy and paste lines to add further actions which should be labelled H5, H6, etc

4. Management of Aquaculture, Introductions and Transfers, and Transgenics : Gestion de l'aquaculture, des introductions et des transferts, et des transgéniques :

Council has requested that for Parties / jurisdictions with salmon farms, there should be a greater focus on actions to minimise impacts of salmon farming on wild salmonid stocks. Each Party / jurisdiction with salmon farming should therefore include at least one action relating to sea lice management and at least one action relating to containment, providing quantitative data in Annual Progress Reports to demonstrate progress towards the international goals agreed by NASCO and the International Salmon Farmers Association (ISFA):

- 100% of farms to have effective sea lice management such that there is no increase in sea lice loads or lice-induced mortality of wild salmonids attributable to the farms;
- 100% farmed fish to be retained in all production facilities.

In this section please provide information on all types of aquaculture, introductions and transfers, and transgenics (including freshwater hatcheries, smolt-rearing etc.

4.1 (a) Is the current policy concerning the protection of wild salmonids consistent with the international goals on sea lice and containment agreed by NASCO and ISFA? (b) If the current policy is not consistent with these international goals, when will current policy be adapted to ensure consistency with the international goals and what management measures are planned to ensure achievement of these goals and in what timescale? (Max. 200 words for each)

(Reference: BMP Guidance)

(a) La politique actuelle en matière de protection des salmonidés sauvages est-elle compatible avec les objectifs internationaux en matière de protection contre le pou du poisson et de confinement convenus entre NASCO et ISFA? (b) Si la politique actuelle n'est pas compatible avec ces objectifs internationaux, à quel moment la politique actuelle sera-t-elle adaptée pour assurer la cohérence avec les objectifs internationaux et quelles mesures de gestion sont prévues pour garantir la réalisation de ces objectifs et dans quels délais?

- (a) La France dispose seulement de deux exploitations commerciales de saumon en eau de mer dont une fonctionne en circuit fermé avec de l'eau provenant d'un forage.
- (b) Aucun parasite n'a été rapporté dans ces fermes dans la mesure où les conditions nécessaires à la prolifération des parasites ne sont pas réunies (système d'élevage en circuit fermé pour une exploitation, faibles densités d'élevage et forts courants de marée pour l'autre).

(b)

4.2 (a) What quantifiable progress can be demonstrated towards the achievement of the international goals for 100% of farms to have effective sea lice management such that there is no increase in sea lice loads, or lice-induced mortality of wild salmonids attributable to sea lice? (b) How is this progress monitored, including monitoring of wild fish? (c) If progress cannot be demonstrated, what additional measures are proposed and in what timescale? (Max. 200 words each)

(Reference: BMP Guidance)

The measures by which these goals may be achieved, and against which the Review Group will be measuring the effectiveness of the Implementation Plan, are set out in the BMP Guidance SLG(09)5 (Best management practice; reporting and tracking; factors facilitating implementation) as agreed by NASCO and ISFA.

a) Quels progrès quantifiables peuvent être démontrés dans la réalisation des objectifs internationaux visant à ce que 100% des exploitations aient une gestion efficace du pou du

	<i>poisson de sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation de la charge en poux du poisson ou de mortalité des salmonidés sauvages imputable au pou du poisson ? (b) Comment ces progrès sont-ils contrôlés, y compris la surveillance des poissons sauvages? c) Si les progrès ne peuvent être démontrés, quelles mesures supplémentaires sont proposées et dans quels délais?</i>
(a)	Non pertinent cf. plus haut
(b)	
(c)	
4.3	<p>(a) What quantifiable progress can be demonstrated towards the achievement of the international goals for achieving 100% containment in all (i) freshwater and (ii) marine aquaculture production facilities? (b) How is this progress monitored, including monitoring of wild fish (genetic introgression) and proportion of escaped farmed salmon in the spawning populations? (c) If progress cannot be demonstrated, what additional measures (e.g. use of sterile salmon in fish farming) are proposed and in what timescale? (Max. 200 words each)</p> <p><i>(Reference: BMP Guidance)</i> <i>The measures by which these goals may be achieved, and against which the Review Group will be measuring the effectiveness of the Implementation Plan, are set out in the BMP Guidance SLG(09)5 (Best management practice; reporting and tracking; factors facilitating implementation) as agreed by NASCO and ISFA.</i></p> <p><i>a) Quels progrès quantifiables peuvent être démontrés dans la réalisation des objectifs internationaux visant à parvenir à un confinement à 100% dans toutes les installations (i) d'eau douce et (ii) d'aquaculture marine? (b) Comment ces progrès sont-ils suivis, y compris la surveillance des poissons sauvages (introgression génétique) et de la proportion de saumons d'élevage évadés dans les populations reproductrices? c) Si des progrès ne peuvent être démontrés, quelles mesures supplémentaires (par exemple, l'utilisation de saumons stériles en pisciculture) sont proposées et dans quel calendrier?</i></p>
(a)(i)	<p>Le cadre réglementaire français pour les fermes aquacoles requiert de pouvoir limiter le nombre de poissons échappés de la ferme vers l'environnement naturel et inversement. Il existe un certain nombre d'écloseries utilisées pour permettre une propagation artificielle des saumons atlantiques à des fins de préservation. Il est dans l'intérêt de leurs exploitants de s'assurer que des grilles fines en amont et en aval soient présentes pour empêcher les saumons de quitter l'installation, mais il n'existe aucune règle juridique explicite obligeant les écloseries d'eau douce d'empêcher les échappées. En outre, toutes les écloseries à salmonidés requièrent une autorisation et sont soumises à des inspections sanitaires régulières.</p>
(a)(ii)	<p>Le cadre réglementaire français pour les fermes aquacoles requiert de pouvoir limiter le nombre de poissons évadés de la ferme vers l'environnement naturel et inversement. Les cages sont régulièrement vérifiées pour empêcher un bio-encrassement excessif ainsi que divers contrôles de conformité des filets et ancrages.</p>
(b)	
(c)	
4.4	<p>What adaptive management and / or scientific research is underway that could facilitate better achievement of NASCO's international goals for sea lice and containment such that the environmental impact on wild salmonids can be minimised? (Max 200 words)</p> <p><i>(Reference: BMP Guidance and Article 11 of the Williamsburg Resolution)</i> <i>Quelles recherches scientifiques et / ou en gestion adaptative sont en cours qui pourraient</i></p>

faciliter une meilleure réalisation des objectifs internationaux de NASCO concernant le pou du poisson et son confinement, de sorte que l'impact environnemental sur les salmonidés sauvages puisse être minimisé?

4.5 What is the approach for determining the location of aquaculture facilities in (a) freshwater and (b) marine environments to minimise the risks to wild salmonid stocks? (Max. 200 words for each)

Quelle est l'approche utilisée pour déterminer l'emplacement des installations aquacoles dans (a) des environnements d'eau douce et marine et (b) des environnements marins afin de minimiser les risques pour les stocks de salmonidés sauvages?

(b) Le cadre réglementaire français pour les fermes aquacoles inclut une évaluation de l'impact environnemental des fermes sur leur environnement local (incluant les zones protégées telles que les zones Natura 2000 et autres), de plus, les fermes piscicoles sont soumises à une certification sanitaire selon la directive 2006/88 CE.

(b) Le cadre réglementaire français pour les fermes aquacoles inclut une évaluation de l'impact environnemental des fermes sur leur environnement local (incluant les zones protégées telles que les zones Natura 2000 et autres), de plus, les fermes piscicoles sont soumises à une certification sanitaire selon la directive 2006/88 CE.

4.6 What progress has been made to implement NASCO's guidance on introductions, transfers and stocking? (Max. 200 words)

(Reference: Articles 5 and 6 and Annex 4 of the Williamsburg Resolution)

Quels progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des directives de la NASCO sur les introductions, les transferts et le stockage?

L'introduction de saumons est contrôlée par la législation européenne et nationale en matière de santé des poissons.

Sauf exception, les repeuplements se déroulent sur des rivières où les stocks sont faibles et ne permettent pas en l'état de garantir le maintien des populations. En 2010, il a été décidé d'arrêter les déversements sur les sous-bassins de la Nive et du gave d'Oloron.

Les poissons déversés sont issus directement (ou après une génération d'élevage au maximum – F1) d'adultes remontant sur les rivières repeuplées. Dans certains cas, les poissons servant à la production sont toutefois issus de bassins proches (cas du sous-bassin du gave de Pau où les géniteurs proviennent du sous-bassin du gave d'Oloron) ou présentant des caractéristiques comparables (cas du Rhin où les poissons sont issus en partie de la souche Allier).

Une attention particulière est portée au nombre de géniteurs utilisés pour la production et aux plans de croisement.

Les repeuplements concernent en grande majorité, sur la plupart des bassins, les stades « œuf » et « YOY » – Young Of the Year). Le stade smolt est peu utilisé, à l'exception du bassin de la Loire où il demeure encore significatif.

4.7 Is there (a) a requirement to evaluate thoroughly risks and benefits before undertaking any stocking programme and (b) a presumption against stocking for purely socio-political / economic reasons? (Max. 200 words each)

(Reference: Guidelines for incorporating social and economic factors in decisions under the Precautionary Approach and Annex 4 of the Williamsburg Resolution)

Existe-t-il (a) une obligation d'évaluer en profondeur les risques et les avantages avant d'entreprendre un programme d'ensemencement et (b) une présomption contre l'approvisionnement pour des raisons purement sociopolitiques / économiques?

a) Les opérations de repeuplement sont pratiquées sur des rivières où l'espèce a disparu et sur le bassin de la Loire où la population présente des effectifs trop faibles pour assurer son maintien.

Au début des années 80, ont commencé les premiers repeuplements significatifs à des fins de restauration des populations sur les bassins versants français. Il n'y a pas eu d'analyse en amont de ces programmes parce qu'ils ont été essentiellement pratiqués sur des rivières où l'espèce avait disparue.

Au fur et à mesure des actions de repeuplement, les connaissances ont été améliorées

- sur qualité génétique des géniteurs stockés dans les piscicultures et de leur descendants, notamment *via* le programme Génésalm 2006-2008,
- et sur l'origine des poissons de retour (sauvage/repeuplement) et le stade auquel ils ont été déversés.

b) A l'origine, il n'y a pas eu d'opposition socio-politique ou pour des raisons économiques. A l'heure actuelle, sur certaines rivières, les différents partenaires s'interrogent toutefois sur le coût de ces opérations menées depuis plusieurs décennies, alors que les effectifs de retour demeurent faibles.

4.8 What is the policy / strategy on use of transgenic salmon? (Max. 200 words)
(Reference: Article 7 and Annex 5 of the Williamsburg Resolution)
Quelle est la politique / stratégie sur l'utilisation du saumon transgénique?

La France n'autorise pas l'élevage et la culture d'organismes transgéniques sur son territoire.

4.9 For Members of the North-East Atlantic Commission only: What measures are in place, or are planned, to implement the eleven recommendations contained in the 'Road Map' to enhance information exchange and co-operation on monitoring, research and measures to prevent the spread of *Gyrodactylus salaris* and eradicate it if introduced, including the development and testing of contingency plans? (Max. 200 words)
(Reference 'Road Map' to enhance information exchange and co-operation on monitoring, research and measures to prevent the spread of G. salaris and eradicate it if introduced, NEA(18)08)
*Réservé aux membres de la Commission de l'Atlantique du Nord-Est: quelles mesures sont en place ou envisagées pour mettre en œuvre les onze recommandations figurant dans la "feuille de route" afin de renforcer l'échange d'informations et la coopération en matière de surveillance, de recherche et de mesures de prévention propagation de *Gyrodactylus salaris* et l'éradiquer s'il est introduit, y compris l'élaboration et la mise à l'essai de plans d'urgence?*

Gyrodactylus salaris n'a pas été rapporté sur le saumon en France ces dernières années.

4.10 Identify the main threats to wild salmon and challenges for management in relation to aquaculture, introductions and transfers, and transgenics.
Identifier les principales menaces pour le saumon sauvage et les problèmes de gestion liés à l'aquaculture, aux introductions et transferts, et à la transgénique.

Threat / Challenge A1	Faible diversité génétique des poissons de retour issus des opérations de repeuplements / Veiller à la qualité (et améliorer si besoin) des poissons de repeuplement
Threat / challenge A2	
Threat / challenge A3	
Threat / challenge A4	

Copy and paste lines to add further threats/challenges which should be labelled A5, A6, etc.

<p>4.11 What SMART actions are planned during the period covered by this Implementation Plan (2019 – 2024) to address each of the threats and challenges identified in section 4.10 to implement NASCO’s Resolutions, Agreements and Guidelines and demonstrate progress towards achievement of its goals and objectives for aquaculture, introductions and transfers, and transgenics?</p> <p>Quelles actions SMART sont prévues pendant la période couverte par le présent plan de mise en œuvre (2019-2024) pour faire face à chacune des menaces et défis identifiés dans la section 4.10 afin de mettre en œuvre les résolutions, accords et directives de NASCO et de démontrer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs de l'aquaculture , introductions et transferts, et transgénique?</p>		
Action A1:	Description of action:	Bilan des pratiques de repeuplement (génétique, influence des stades de déversement...) sur les différents bassins français
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	Échéance 2024
	Expected outcome:	Rédaction d’une synthèse nationale
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	En fonction des conclusions, optimisation des pratiques notamment de la diversité génétique
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="text"/>
Action A2:	Description of action:	
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	
	Expected outcome:	
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="text"/>
Action A3:	Description of action:	
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	
	Expected outcome:	
	Approach for monitoring	

	effectiveness & enforcement:	
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="checkbox"/>
Action A4:	Description of action:	
	Planned timescale (include milestones where appropriate):	
	Expected outcome:	
	Approach for monitoring effectiveness & enforcement:	
	Funding secured for both action and monitoring programme?	<input type="checkbox"/>

Copy and paste lines to add further actions which should be labelled A5, A6, etc